

Rapport d'évaluation

Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages

de la Chambre immobilière du Grand Montréal

Deuxième rapport d'évaluation

20 octobre 1998

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Québec, le 23 octobre 1998

Monsieur Louis Cherrier
Directeur général
Chambre immobilière du Grand Montréal
600, Chemin du Golf
Île des Soeurs (Québec) H3E 1A8

Monsieur le Directeur général,

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial, à sa réunion du 20 octobre dernier, a examiné la version révisée de la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages du Collège de la Chambre immobilière du Grand Montréal.

Elle considère tout à fait appropriées les quelques modifications que vous y avez apportées, notamment en ce qui regarde les règles d'évaluation des apprentissages, les modalités d'application de la dispense, de l'équivalence et de la substitution de cours, la note de passage.

La Commission apprécie la qualité du travail qui a été réalisé sur ce dossier par le personnel de votre établissement. Elle estime que la PIEA de votre Collège demeure entièrement satisfaisante.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

Jacques L'Écuyer